



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 13 février 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un bâtiment commercial, quatre enseignes directionnelles au lieu de trois, et ce, bien que le règlement stipule qu'un maximum de deux enseignes directionnelles par terrain plus une enseigne par bâtiment principal est autorisé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 janvier 2017.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of February 13, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 100, boulevard Montréal-Toronto.

This exemption would:

- Allow, for a commercial building, four directional signs instead of three, despite the fact that the by-law stipulates that a maximum of two directional signs per property plus one sign per main building is authorized.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this January 26, 2017.